

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 26 JANVIER 2024

*L'an deux mille vingt quatre, le vingt six janvier à 17 heures 45, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 18 janvier 2024 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.*

Nombre de membres en exercice : 41  
Nombre de membres présents : 30  
Nombre de votants : 35

## PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, Sylvie DE GAETANO 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Jacques MARIE 7ème Vice-Président, Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, Claude BENOIST, Patrice BRIERE, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Jean-Guillaume d'ORNANO, Florence GALERANT, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, François HORENT, Chhun-Na LENGART, Fabienne LOUIS, David MULLER, Patricia NOGUET, Marie-France NUDD-MITCHELL, Delphine PANDO, Didier PAPELOUX, David REVERT, Patrice ROBERT, Ihsane ROUX, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

## ABSENTS :

Thierry GRANTURCO 5ème Vice-Président, Stéphanie FRESNAIS, Emmanuel LAUSSINOTTE, Miriam GUERARD, Caroline RACLOT-MARAIS, Michel THOMASSON

## ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT, pouvoir à David MULLER, Régine CURZYDLO, pouvoir à Françoise LEFRANC, Véronique BOURNE, pouvoir à Jean-Guillaume d'ORNANO, Guillaume CAPARD, pouvoir à Philippe AUGIER, Didier QUENOUILLE, pouvoir à Sylvie DE GAETANO

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

## **DELIBERATION N°D012\_260124**

**GROUPEMENT DE COMMANDES  
TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE  
Passation d'un accord-cadre de travaux selon la procédure d'un  
appel d'offres ouvert d'une durée de 4 ans  
Autorisation**

Les Conseils municipaux de 8 communes et le Conseil Communautaire ont autorisé la passation d'une convention définissant les modalités de fonctionnement du groupement de commandes pour la mise en œuvre d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes de travaux, d'une durée d'un an reconductible 3 fois un an, concernant la réfection de voirie,

sans montant minimum et avec un montant annuel maximum de 2 000 000,00 € HT soit 8 000 000,00 € HT pour la durée totale du marché.

La signature de ladite convention vaut adhésion au groupement de commandes.

Les membres du groupement sont :

- Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie
- Commune de Bénerville-sur-Mer
- Commune de Blonville-sur-Mer
- Commune de Saint-Arnoult
- Commune de Saint-Gatien-des-Bois
- Commune de Saint-Pierre-Azif
- Commune de Touques
- Commune de Vauville
- Commune de Villerville

La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie est coordonnatrice du groupement.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 20 octobre 2023 aux Journaux d'Annonces Légales (JOUE et BOAMP) et sur le profil d'acheteur de la Communauté de Communes, avec une remise des offres fixée au 29 novembre 2023.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 21 décembre 2023, afin de prendre connaissance de l'analyse des 4 offres reçues dans les délais.

Après avis de ses membres, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de retenir celle économiquement la plus avantageuse, présentée par l'entreprise EIFFAGE ROUTE Île-de-France Centre-Ouest, sise Z.I. de Touques à DEAUVILLE (14800), selon les prix énoncés au devis masqué estimatif de 23 357,75 € HT.

Après avis favorable du Bureau des Maires en date du 5 janvier 2024, il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- > autoriser la passation de l'accord-cadre de travaux avec ladite entreprise,
- habiliter son Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer le marché à intervenir, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Le Conseil est invité à en délibérer

*Le Conseil Communautaire*

*Après en avoir délibéré*

*Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

**AUTORISE** la passation de l'accord-cadre à bons de commande de travaux de réfection de voirie avec l'entreprise EIFFAGE ROUTE Île-de-France Centre-Ouest, sise Z.I. de Touques à DEAUVILLE (14800), pour une durée d'un an reconductible 3 fois un an, sans montant minimum et avec un montant annuel maximum de 2 000 000,00 € HT soit 8 000 000,00 € HT pour la durée totale du marché,

**HABILITE** son Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer le marché à intervenir, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

**Le Président :**

**Certifie**, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

**Communauté  
de Communes  
Coeur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier  
14800 Deauville  
02 31 88 54 49  
info@coeurcotefleurie.org

**coeurcotefleurie.org**



**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

**Ihsane ROUX**  
Secrétaire de séance

**Philippe AUGIER**  
Président

**Communauté  
de Communes  
Coeur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier  
14800 Deauville  
02 31 88 54 49  
info@coeurcotefleurie.org

**coeurcotefleurie.org**



Bénerville-sur-Mer | Blonville-sur-Mer | Deauville | Saint-Arnoult  
Saint-Gatien-des-Bois | Saint-Pierre-Azif | Touques | Tourgéville  
Trouville-sur-Mer | Vauville | Villers-sur-Mer | Villerville